



Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Rapport du Directeur général

Introduction

1. Le présent rapport expose dans ses grandes lignes la collaboration de l'OMS à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales en 2024. Les efforts déployés par l'OMS au cours de l'année témoignent de son engagement à placer la santé au cœur des débats politiques mondiaux, à relever les défis sanitaires urgents et à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. En 2024, l'OMS a démontré son engagement à promouvoir la santé mondiale par le biais de la coopération multilatérale, des partenariats stratégiques et des activités de plaidoyer fondées sur des bases factuelles. En collaborant avec le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, l'OMS a veillé à ce que la santé demeure une priorité dans les débats politiques mondiaux et a contribué à l'édification d'un monde en meilleure santé et plus équitable pour tous.

Collaborer avec le système des Nations Unies pour faire progresser l'action sanitaire et atteindre les objectifs de développement durable

2. En 2024, l'OMS a soutenu activement les États Membres dans les principaux organes des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Dans le cadre de sa collaboration avec ces organes clefs, l'OMS s'est efforcée de faire de la santé un pilier central du développement mondial, en soulignant que la santé est à la fois une condition préalable, le résultat et un indicateur du développement durable. Cette approche a permis de faire en sorte que les priorités liées à la santé soient intégrées dans les programmes plus larges des Nations Unies, les politiques et les processus de prise de décisions, soulignant ainsi le rôle fondamental de la santé dans la réalisation des objectifs de développement durable. En plaidant en faveur de la santé dans les discussions et les négociations multilatérales, l'OMS a visé à renforcer le rôle essentiel de la couverture sanitaire universelle, de la préparation et de la riposte aux pandémies, y compris en cas d'autres urgences sanitaires, et de la sécurité sanitaire en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. En outre, l'OMS a contribué aux processus des Nations Unies en fournissant une expertise technique, des recommandations fondées sur des bases factuelles et des orientations politiques, contribuant ainsi à élaborer des ripostes mondiales face aux défis sanitaires et à renforcer la coopération internationale afin de faire face aux urgences sanitaires, aux maladies non transmissibles et à d'autres problèmes urgents de santé publique.

3. L'Assemblée générale a constitué une autre plateforme essentielle pour les activités de plaidoyer et la contribution technique de l'OMS. L'Organisation a contribué aux discussions de haut niveau relatives à la préparation aux pandémies, à la résistance aux antimicrobiens, à la tuberculose et à la couverture sanitaire universelle. Ses travaux ont joué un rôle déterminant dans le cadre des préparatifs en vue de la deuxième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux antimicrobiens, qui s'est tenue en septembre 2024. Dans le cadre de cette réunion, dont le thème était le suivant : « investir dans le présent et sécuriser notre avenir ensemble », une déclaration politique a été adoptée mettant l'accent sur des cibles mesurables pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens.
4. Lors de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'OMS a apporté son appui à diverses discussions de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens, la couverture sanitaire universelle et les maladies non transmissibles, ainsi que des événements thématiques axés sur la santé des adolescents, l'action climatique, la migration et la santé ainsi que les innovations en matière de santé numérique. L'OMS a œuvré en partenariat avec diverses parties prenantes, notamment des États Membres, des entités des Nations Unies et des organisations de la société civile, pour plaider en faveur de l'équité en santé, d'un financement durable et d'une accélération des progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces collaborations ont permis de mettre en évidence le leadership de l'OMS s'agissant du positionnement de la santé au cœur des discussions multilatérales et son engagement à faire progresser les priorités mondiales en matière de santé.
5. L'OMS a activement plaidé en faveur de l'inclusion des priorités liées à la santé dans les principaux cadres mondiaux, notamment le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial, la Déclaration sur les générations futures et les documents finals de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. L'OMS a souligné que la couverture sanitaire universelle, la sécurité sanitaire et l'équité étaient essentielles au développement durable, tout en soulignant l'importance de la transformation numérique de la santé et des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques. Ces efforts ont permis de renforcer l'engagement de l'OMS à placer la santé au cœur des politiques mondiales et à faire progresser le Programme 2030.
6. En 2024, l'OMS a joué un rôle central dans la promotion du développement durable en participant activement aux processus du Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau sur le développement durable. Ces forums ont constitué des plateformes essentielles pour préconiser la couverture sanitaire universelle, l'approche « Une seule santé » et des ripostes aux maladies tropicales négligées. L'OMS a souligné la nécessité d'intégrer la santé dans des cadres plus larges de développement durable, en tenant compte de l'interaction complexe entre la santé, la résilience climatique et les déterminants sociaux.
7. Une attention particulière a été accordée aux problèmes de santé auxquels sont confrontées les populations vulnérables, y compris dans les petits États insulaires en développement. Lors des réunions préparatoires en vue de la quatrième conférence internationale, l'OMS a soutenu les efforts visant à mettre en place des systèmes de santé résilients au changement climatique, à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer les capacités des personnels de santé. Ces collaborations ont permis de mettre en évidence l'engagement de l'Organisation à faire en sorte que la santé demeure une pierre angulaire du développement durable et qu'elle soit au cœur de la réalisation du Programme 2030, en particulier pour les personnes les plus exposées au risque d'être laissées de côté.

8. En 2024, l'OMS a collaboré avec plusieurs Groupes d'Amis aux Nations Unies pour faire progresser les principales priorités mondiales dans le domaine de la santé mondiale et de favoriser des partenariats stratégiques. Le Groupe des Amis de la vision et le Groupe des Amis de la santé mentale et du bien-être ont joué un rôle crucial dans le cadre des activités de l'OMS sur les handicaps, les technologies d'assistance et la quatrième réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles et la santé mentale prévue prochainement, ce qui a contribué à sensibiliser et à susciter des actions dans ces domaines. L'OMS a également apporté un soutien à l'Alliance des pays pour la lutte contre la tuberculose, le Groupe des Amis de la couverture sanitaire universelle et de la santé mondiale, le Groupe des Amis de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et le Groupe des Amis de l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé ; moyennant la promotion d'un accès équitable aux soins de santé, le financement et l'innovation et l'amélioration des pratiques d'hygiène. La collaboration avec le Groupe des Amis de la prévention de la noyade et le Groupe des Amis des personnes âgées a permis d'appuyer des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé. Tous ces efforts ont contribué à renforcer la volonté politique et à mieux faire connaître les priorités du système des Nations Unies en matière de santé mondiale. L'OMS a collaboré avec le Secrétariat et les organismes des Nations Unies dans le cadre d'activités de sensibilisation à caractère social et numérique visant à diffuser plus largement des messages de santé et à encourager la diffusion d'informations précises sur la santé publique à l'échelle mondiale. Cette collaboration comprenait notamment des campagnes conjointes sur des priorités clés en matière de santé, en tirant parti des plateformes de médias sociaux, des outils numériques et des partenariats stratégiques afin d'atteindre efficacement des publics diversifiés. La communication de crise a été un domaine d'intérêt important, en particulier dans le cadre de la riposte aux urgences de santé publique et aux crises mondiales. L'OMS a œuvré en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour élaborer des stratégies de communication coordonnées, garantissant la diffusion d'informations fiables au moment opportun. Il s'agissait notamment de lutter contre la désinformation et la désinformation, qui représentaient des difficultés importantes pour les initiatives de santé publique. L'OMS et ses partenaires ont mis en œuvre des tactiques de communication fondées sur des bases factuelles, des outils de surveillance numérique et des partenariats stratégiques avec des entreprises spécialisées dans la haute technologie afin d'identifier et contrer les récits erronés, préservant ainsi la confiance du public et promouvant des décisions éclairées en matière de santé.

Appui à la réforme du système des Nations Unies pour le développement

9. L'OMS a organisé des réunions d'information à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des équipes de pays. En 2024, elle a organisé des séances d'orientation à l'intention de 22 nouveaux coordonnateurs résidents, en mettant l'accent sur le mandat, les priorités stratégiques et le cadre structurel de l'OMS.

10. L'OMS soutient le pacte de financement des Nations Unies, un mécanisme visant à accélérer la réalisation du Programme 2030, en améliorant ses processus programmatiques, financiers et de gouvernance et en renforçant la responsabilisation. Le pacte est aligné sur l'argumentaire d'investissement 2025-2028 de l'OMS, démontrant comment un financement prévisible favorise des interventions sanitaires efficaces, renforce les systèmes de santé et fait progresser la réalisation des objectifs de développement durable.

11. L'OMS est un membre actif du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes et participe à des initiatives conjointes. En tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, l'Organisation participe au programme de réforme de l'efficacité des Nations Unies et utilise sa méthodologie pour faire rapport sur les gains d'efficacité à l'Assemblée de la Santé et au Conseil économique et social.

12. L'OMS contribue au partage des coûts au sein du système des Nations Unies pour le développement. Les allocations pour chaque entité des Nations Unies sont calculées à l'aide d'une formule en trois étapes qui prend en compte : i) une somme annuelle de base ; ii) les dépenses et les effectifs de l'entité ; et iii) sa participation aux Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays. En 2024, l'OMS, y compris l'Organisation panaméricaine de la Santé, a contribué à hauteur de 8 318 293 dollars des États-Unis (USD), soit 10,74 % de la part totale. De ce fait, l'OMS est le troisième plus grand contributeur au système des Nations Unies pour le développement, après le Secrétariat des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de son rôle en tant qu'institution spécialisée, dont une part importante du budget est consacrée à des travaux normatifs au niveau mondial et régional, l'OMS a préconisé une réévaluation de son allocation, faisant valoir que ses dépenses devraient s'inscrire dans le cadre de la catégorie relative à l'action mondiale et à l'assistance spécialisée.

13. L'OMS renforce son approche institutionnelle à l'égard des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et des programmes conjoints, en s'alignant sur son treizième Programme général de travail (2019-2025), afin d'améliorer la prévisibilité et le financement pluriannuel pour les pays. En 2024, la collaboration de l'OMS avec le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a donné lieu à des transferts de 16 288 849 USD au titre du financement commun, à l'appui d'initiatives essentielles en matière de santé. L'OMS, qui héberge trois fonds d'affectation spéciale multipartenaires mondiaux – le Fonds multipartenaires contre la résistance aux antimicrobiens, le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire « S'engager pour la santé » et le fonds Health4Life, s'attaque à des défis sanitaires complexes qui nécessitent une collaboration intersectorielle plutôt que des interventions isolées. Afin de renforcer davantage ses activités de collaboration, l'OMS a lancé sa première approche institutionnelle à l'égard des fonds d'affectation spéciale multipartenaires et des programmes conjoints, soulignant leur valeur pour faire progresser la réforme des Nations Unies et harmoniser la mise en œuvre au niveau des pays.

Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales

14. L'OMS a renforcé sa collaboration avec des plateformes mondiales et des organisations intergouvernementales pour faire avancer le programme mondial d'action sanitaire et promouvoir la mise en œuvre des engagements liés à la santé dans les déclarations de haut niveau. En collaboration avec le G20, le G7 et les principaux partenaires de développement, ainsi qu'avec des organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation internationale de la Francophonie, l'OMS a contribué aux efforts mondiaux visant à relever les défis urgents en matière de santé. Parmi les collaborations notables, figurent notamment le 19^e Sommet de la Francophonie, où l'Académie de l'OMS a été mise en évidence en tant qu'outil essentiel pour l'apprentissage tout au long de la vie dans le domaine de la santé mondiale, et la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, au cours de laquelle l'OMS a coorganisé un événement parallèle de haut niveau sur les maladies non transmissibles et la santé mentale. Ces efforts ont permis de renforcer l'engagement de l'OMS à mettre en place des systèmes de santé résilients, à promouvoir des modes de vie plus sains et à veiller à ce que la santé demeure une priorité dans les stratégies mondiales de développement.

15. L'OMS a renforcé sa coopération avec les institutions et les États membres de l'Union européenne afin de progresser vers la réalisation des priorités communes en matière de santé énoncées dans le quatorzième programme général de travail 2025-2028. Le partenariat stratégique entre l'OMS et la Commission européenne, établi en 2004, s'est considérablement développé, ce qui a permis à l'OMS de collaborer avec plus de 15 directions générales et 10 organes de l'Union européenne. Cette collaboration a facilité l'intégration de politiques fondées sur des données

probantes dans l'Union européenne de la santé, le cadre de sécurité sanitaire de l'Union européenne et la stratégie de l'Union européenne en matière de santé mondiale, renforçant ainsi le mandat de l'OMS et faisant progresser son programme mondial d'action sanitaire.

16. En 2024, l'OMS a participé à des initiatives de haut niveau qui ont démontré son rôle dans la diplomatie et la gouvernance en santé. Il s'agit notamment de la réunion de partenariat entre l'Union européenne et l'Union africaine sur la souveraineté africaine en matière de santé, qui concernait principalement l'accès équitable aux ressources de santé et la résilience des systèmes. L'OMS a également collaboré avec les présidences tournantes du Conseil de l'Union européenne, en apportant des contributions stratégiques et des données techniques à l'appui des priorités en matière de santé. En outre, l'Organisation a œuvré en étroite collaboration avec le Parlement européen avant et après les élections de 2024, apportant son expertise aux sessions des commissions pour le développement et pour la santé, intégrant ainsi davantage la santé en tant que priorité dans les cadres politiques de l'Union européenne.

17. Le partenariat de l'OMS avec l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies a joué un rôle essentiel dans la promotion de la sécurité sanitaire, du perfectionnement du personnel et du développement des capacités de santé publique dans toute l'Afrique. En 2024, l'OMS et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies ont mis en œuvre le Plan d'action conjoint de préparation et de riposte aux situations d'urgence pour faire face aux flambées épidémiques de mpox et de maladie à virus Marburg, tout en aidant les États Membres à renforcer leur capacité de réaction face aux situations d'urgence. S'appuyant sur la décision de l'Assemblée de l'Union africaine en 2017 d'approuver l'initiative concernant deux millions d'agents de santé communautaires africains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'OMS a collaboré en 2024 avec les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies ainsi que d'autres partenaires clés pour établir une cartographie des programmes d'agents de santé communautaires, mettre en place le Mécanisme continental de coordination et aider les pays à intégrer les agents de santé communautaires dans les systèmes de santé nationaux. Par ailleurs, l'OMS et l'Union africaine ont tiré parti des réunions statutaires, telles que les sessions des comités techniques spécialisés de l'Union africaine, pour accorder la priorité aux questions relatives à la couverture sanitaire universelle, à la sécurité sanitaire, à la vaccination et à la médecine traditionnelle, assurant ainsi des progrès continus vers les objectifs de santé du continent, conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

Mesures à prendre par l'Assemblée de la Santé

18. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport et à formuler toutes observations ou recommandations qu'elle jugera pertinentes, en particulier en ce qui concerne les questions suivantes :

- Comment le Secrétariat peut-il harmoniser son modèle opérationnel pour avoir un impact maximal dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ?
- De quelle manière l'OMS peut-elle soutenir davantage l'évolution du rôle des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne la prise en compte de la santé dans les stratégies générales de développement ?
- Compte tenu des difficultés financières actuelles et de la nécessité de disposer d'un financement prévisible, quels partenariats le Secrétariat peut-il envisager à des fins de diversification ?